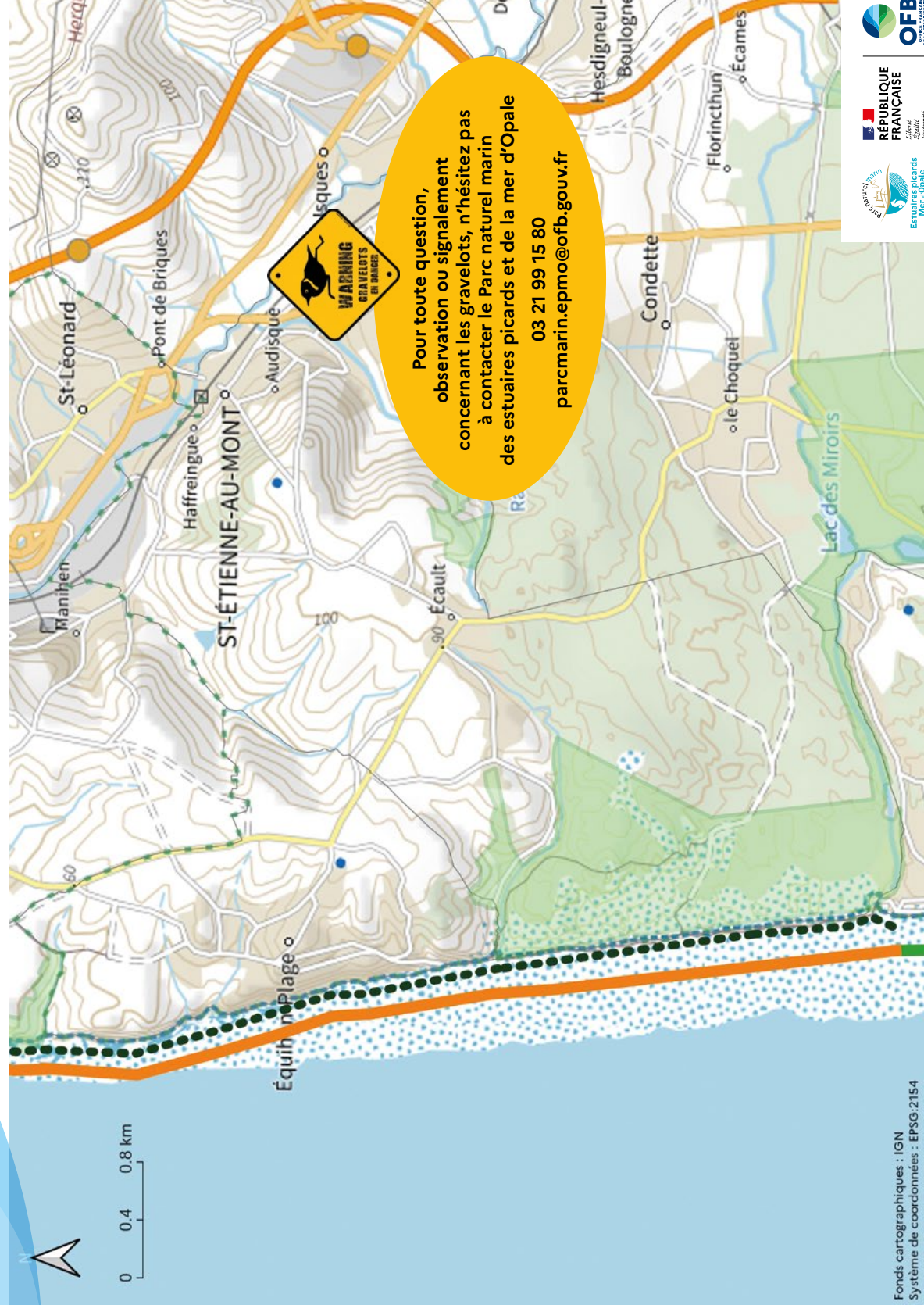


Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

## Préconisations pour les communes de Saint-Etienne-au-Mont et Equihen



## Zone d'Intervention Sélective ZIS

**Classement préconisé**  
Saint-Etienne-au-Mont  
et Equihen

Littoral des communes de Saint-Etienne-au-Mont et d'Equihen

**Sensibilité**

Estran rocheux bordé de falaises puis plage de sable bordée de dunes. Continuum plage-dune à préserver.  
Forts enjeux environnementaux.

**Méthode**

### COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE

Le nettoyage mécanique est à proscrire sur ce secteur pourvu de dunes en arrière-plage notamment au niveau de la plage d'Ecault et d'Equihen. L'état de santé de la laisse de mer est dégradé suite au nettoyage mécanique intensif réalisé sur ces plages (données 2018).  
*Le nettoyage mécanique est un frein au maintien et au développement de la dune, à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité.*  
Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.

**Fréquence de passage**

ZIS PROPOSITION DE FREQUENCE DE PASSAGE											
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	hiver			
1 passage après marées équinoxiales			Ponctuel			En fonction des besoins			Ponctuel		

**Autres informations**

Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

